



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

-----  
Séance du 27 Septembre 2023 – 14 H 30  
-----

Date de la convocation : 21 Septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 33

**L'An 2023, le 27 Septembre à 14 H 30**, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

**Etaient présents** : M. DELTOUR, M. JUSTICE, M. ERPHELIN, M. COURET, M. LIBERT, M. RICHARD, Mme WATREMEZ, M. VIN, M. ROYAUX, M. DUCANCHEZ, M. ETEVE, M. HIRAUX, M. BURY, M. NAVARRE, M. VILLAIN, Mme MONIER, M. QUINZIN, M. DUPIRE, M. SERET, M. DUMON, M. DUFRENNE.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. SEGUIN (à M. DELTOUR), Mme SELLIER (à M. BURY), M. BAUDRY (à M. NAVARRE), Mme NOIRMAIN (à M. VILLAIN).

**Absents** : Mme CATTELOT, M. DEHEN, M. BETTIGNIES, M. GARY, Mme DESMARCHELIER, M. ERLEM, M. MONNIER, M. TELLIER.

**Absents excusés** :

-----

**Objet : Passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.**

-----

Vu les statuts du SMAECEA,

Vu les articles L 5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du comptable public,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57, Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget du SMAECEA au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'AUTORISER le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du SMAECEA et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024.
- D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'HABILITER le Président ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
A. DELTOUR

Publié sur le site internet le : 19/10/2023

Envoyé en Sous-Préfecture le : 12/10/2023